Jo 14324

Deuxième Année. — N° 61 CINQ CENTIMES Dimanche 1er Mars 1896

L'ÉGALITÉ
de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
NORD et Départements limitrophes	4 fr 50	9 fr.	18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	5 fr. 50	12 fr.	23 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ON REÇOIT LES ANNONCES
ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 28, Rue de Fives.

LIRE EN 2e PAGE
le compte-rendu détaillé des débats de

L'AFFAIRE TREMBLIÉ
DEVANT LA COUR D'ASSISES DU NORD

INFORMATIONS
(Par Service Spécial)

CONSEIL DES MINISTRES
Paris, 28 février.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

CRÉDIT FONCIER

Le ministre des finances a fait signer un décret aux termes duquel M. Marquès di Braga, conseiller d'Etat, est nommé sous-gouverneur du Crédit foncier en remplacement de M. Le Gay, démissionnaire.

L'INTÉRIM DE L'INTÉRIEUR

Le président de la République a signé un décret confiant à M. Doumer l'intérim du ministère de l'intérieur pendant l'absence de M. Bourgeois.

Un conseil de Cabinet aura lieu dans le courant de la semaine prochaine, malgré l'absence du premier ministre.

LE MOUVEMENT ADMINISTRATIF

M. Bourgeois a soumis à la signature de M. Félix Faure le mouvement administratif suivant :

Sont nommés : Préfet de la Loire, M. Jouela-Peloux, préfet de la Somme, en remplacement de M. Cohn, précédemment appelé à d'autres fonctions.

Préfet de la Somme, M. Laurenceau, préfet de l'Aisne ;

Préfet de l'Aisne, M. Rieger, préfet de l'Isère ;

Préfet de l'Isère, M. De Luze, préfet de l'Yonne ;

Préfet de l'Yonne, M. Chabonier, ancien préfet ;

Préfet d'Indre-et-Loire, M. Mestrot de Varennes, préfet de l'Aube, en remplacement de M. Despretz, décédé ;

Préfet de l'Aube, M. Cauro, secrétaire général de la Seine-Inférieure ;

Préfet de Tarn-et-Garonne, M. Bourgeois, sous-préfet à Verdun, en remplacement de M. Humbert, précédemment nommé à Constantine.

Secrétaire général du gouvernement général de l'Algérie, M. Berseville, sous-préfet d'Autun, en remplacement de M. Minller, appelé à d'autres fonctions.

Contrôleur général des services extérieurs au ministère de l'intérieur, M. Edgard Monteil, ancien préfet.

VIOLENT INCENDIE
Bordeaux, 28 février.

La nuit dernière, un incendie d'une extrême violence a détruit la cité Nitalard, où plusieurs commerçants, près de quatre-vingts personnes, sont sans abri. Les pompiers ont eu beaucoup de peine à faire leur service à cause de la neige. Les dégâts atteindraient plusieurs centaines, dans les assistances sont nombreux et plusieurs d'entre eux ne sont pas assurés.

COLLISION DE TRAINS
Lille, 28 février.

Un tamponnement s'est produit la nuit dernière, entre un train de marchandises venant de Merdon et un autre train venant de Saint-Pierre-sur-Dives. Un employé, nommé Poussin, a été blessé, et un chauffeur du train de marchandises a été brûlé. Le second train a déraillé.

L'ELECTION DE LA SEINE
Paris, 28 février.

Le collège électoral sénatorial du département de la Seine se réunira à l'Hôtel de Ville le 31 courant à 12 heures pour procéder à l'élection d'un sénateur en remplacement de M. Floquet, décédé.

Les conseillers municipaux, les conseillers généraux du département de la Seine et les délégués des conseils municipaux de la banlieue le 15 mars pour l'élection des nouveaux délégués et suppléants en vue de cette élection.

RÉSERVISTES-TERRITORIAUX
Paris, 28 février.

De même que les années précédentes, les réservistes et les territoriaux qui seront rappelés pour la période d'instruction dans un régiment hors de la région de corps d'armée où ils ont leur domicile, ne seront plus obligés de passer par le bureau de recrutement.

Ils se rendront directement à destination.

C'est une économie pour le budget en même temps qu'une diminution de travail pour les employés du bureau de recrutement et aussi un gain d'une journée pour le stagiaire.

LES ITALIENS EN AFRIQUE
Rome, 28 février.

Les paquebots *Nilo, Adria, Sicilia, Sardegna* sont partis de Naples, emportant quatre bataillons alpins, deux bataillons de bersaglieri, deux colonels, une batterie, trois millions de cartouches, des provisions et toutes espèces et plusieurs chaloupes démontables, pour servir au débarquement des troupes.

Sont partis aujourd'hui six autres bataillons d'infanterie, deux batteries, une compagnie du génie, deux colonels, les généraux Heusch, Valtes et Gazzurelli.

Le roi, accompagné du ministre de la guerre, se rendra à Naples, samedi, pour saluer les partants.

Sur tous les points de l'Italie, on signale des passages de troupes, qui se rendent à Naples, pour former les seize autres nouveaux bataillons.

La *Tribuna* assure que le général Baldissera s'est embarqué à Brindisi, soit sur le paquebot *India* et dans ce cas, débarquera à Aden, soit sur le transport *Città di Milano*, qui le déposera à Massouah dimanche ou lundi. Il prendra immédiatement le commandement en chef et le gouvernement de la colonie. Il aurait d'ailleurs reçu pleins pouvoirs.

L'INSURRECTION CUBAINE
New-York, 28 février.

On télégraphie de la Havane que le général Weyler est sur le point de lancer une proclamation déclarant que les rebelles des provinces de la Havane et du Pinar-del-Rio seront considérés comme bandits et que leurs biens seront confisqués.

Washington, 28 février.

La résolution de la commission des affaires étrangères relativement à Cuba a été lue hier à la Chambre des représentants au milieu des applaudissements.

Cette résolution demande que les insurgés soient reconnus et que les Etats-Unis interviennent, si cela est nécessaire, pour mettre fin à la guerre.

La commission des affaires étrangères entend provoquer un débat sur cette résolution le plus tôt possible.

De son côté, le Sénat a décidé de discuter cette résolution.

GRÈVE DE MAÇONS
Saint-Nazaire, 28 février.

On espère que la grève des maçons sera bientôt terminée. M. Pinot, sous-préfet, dans les diverses réunions qui ont eu lieu à la sous-préfecture, a insisté auprès des patrons pour qu'ils donnent satisfaction aux revendications des ouvriers. Les patrons se montrent disposés à la conciliation et un accord va probablement s'établir.

(Voir en Dernière Heure)

BULLETIN DU JOUR

Le Procès de Carmaux

Nous n'en avons pas encore fini avec le ridicule procès intenté par le vieux Rességuier, — le vieux de la Montagne noire, — à Jaurès et à nos confrères de la *Petite République* et la *Dépêche*.

Hier, cette affaire qui, après les brillantes plaidoiries de Viviani et de M. Goblet, avait été renvoyée peut-être au Ministère public ou préparer des explications, est revenue devant le tribunal civil de Toulouse.

Là, M. Gensoul, procureur, n'ayant savoir que quiqu'avant tait sur le code, il avait acquis la conviction que Jaurès, la *Dépêche* et la *Petite République* avaient outrepassé leurs droits en défendant les grévistes ; conséquemment il a conclu en faveur d'une indemnité à ce «pauvre» Rességuier.

Les conclusions du procureur Gensoul ont soulevé le rire des uns, l'indignation des autres, et nous ne nous y serions pas autrement arrêté si, en bon disciple de Waldeck-Rousseau, notre magistrat ne s'était permis, au cours de sa défense de l'indéfendable Rességuier, des attaques aussi inconsidérées que violentes à l'égard de la presse et du Parlement.

C'est le *Rappel* qui nous a signalé ce langage à notre confrère dont la modération est pourtant bien connue en ce qui concerne quand il réclame la révolution du Gensoul.

« Nous nous adressons, a-t-il dit, à M. Ricard, sans doute, mais nous connaissons la réponse : et la vertueuse République, si dans les vingt-quatre heures il n'a pas révoqué M. Gensoul qui a injurié la presse indépendante et le Parlement, nous serons obligé de déclarer que son énergie n'est faite que de faiblesse et qu'il n'est pas l'homme de la situation ».

Comme bien on pense, cet appel à la loyauté et à la fermeté du Ministre de la Justice n'a pas du goût de la presse réactionnaire et le *Temps* et les *Débats* s'en plaignent amèrement.

Ces journaux, les *Débats* plaident les circonstances atténuantes en nous accusant d'avoir une attitude arrogante et menaçante à l'égard de la justice, attitude blâmable, qui excuse les rigueurs sur ceux-ci des magistrats.

En admettant que nous ayons attitude soit celle que nous prêtent les *Débats* lorsque nous sommes simplement traduits devant les tribunaux, le procureur Gensoul n'en est pas moins coupable d'injures publiques et nous espérons bien que M. Ricard le mettra à la retraite ou le *Rappel* — requête à laquelle toute la presse indépendante s'associera comme nous nous y associons nous-mêmes.

On nous taxe de violence mais comment ne pas s'indigner quand on s'entend vilipender par des hommes qui oublient leur mission de justice, leur rôle d'arbitres et qui descendent dans l'arène où les partis bataillent, transformant en question politique une simple question de salaire ?

Nous l'avons souvent dit : les plus dangereux révolutionnaires ne sont pas chez nous : ils sont dans la classe bourgeoise et ce sont eux qui, mieux que nous, sapent l'ordre actuel jusque dans ses plus profondes assises.

Il y a beaucoup de Gensouls dans l'Administration, dans l'Armée et dans la Magistrature et si la bourgeoisie avait la notion exacte de ses intérêts elle s'empresserait de s'en débarrasser.

Mais nous n'insisterons pas trop dans ce sens car une telle mesure retarderait peut-être de vingt ans l'avènement du Parti Ouvrier au pouvoir !

G. SIAUVE-EVAUSY.

L'ŒUVRE DES RÉACTIONS

Les modérés de la Chambre sont dans le plus grand émoi : les paroles prononcées à Châlons par M. Mesureur et par M. Bourgeois les effraient et les scandalisent. Il s'est trouvé des ministres pour se réclamer du socialisme, pour prononcer avec sympathie ce mot redoutable et détesté, et pour lui donner ainsi une sorte de consécration gouvernementale. L'un d'eux s'est écrié que le ministère Bourgeois prouverait au pays que les républicains progressistes et socialistes pouvaient être appelés au pouvoir. Et les modérés gémissent ou s'effraient ; il leur semble que sous leurs pas le sol politique se dérobe et plonge.

Eh bien ! pour une fois, nous sommes de leur avis. Oui, ce sont là des paroles de grande conséquence. Oh ! nous savons bien que ni M. Mesureur ni M. Bourgeois ne donnent au mot de socialisme le sens plein et précis que nous lui donnons nous-mêmes. Ils n'ont pas la même conception que nous des formes nouvelles que devra prendre la propriété pour que l'égalité sociale et la liberté personnelle de tous les citoyens soient enfin garanties. Mais enfin ils reconnaissent et ils publient, officiellement, la légitimité des puissantes aspirations vers la solidarité et le bien-être qui se résument, pour les foules souffrantes, dans le mot de socialisme. Ils font entrer ce mot, avec les espérances qu'il contient, dans le langage gouvernemental de la France républicaine. Cela même, cela seul, est un résultat immense et presque décisif. Et pour le reste, M. Bourgeois s'écrie : « Nous n'avons pas peur des idées ».

Nous ne demandons pas autre chose. C'est à nous, socialistes, à prouver au pays que l'union des cœurs, que la paix définitive entre tous les citoyens, que la liberté de tous les producteurs ne pourront être réalisées que par la substitution de la propriété sociale et collective à la propriété capitaliste. Voici, enfin, un pouvoir qui consent à discuter avec le peuple au lieu de frapper, à écouter, au lieu de mitrailler. Si nous nous trompons, la raison publique se détournera de nous. Mais du moins, le pouvoir sera obligé, s'il repousse notre formule de libération et de salut, d'en apporter une autre, et l'œuvre du progrès humain, un moment arrêtée, reprendra.

M. Bourgeois a commis le retentissement énorme qu'aurait ce mot de socialisme prononcé par un de ses ministres, et il s'est appliqué à l'amortir un peu et à l'estomper. Mais qu'importe ?

Lui-même a dit des paroles nouvelles, nouvelles dans la bouche des gouvernants : il les a dites avec un accent nouveau. Et quand il caractérise l'égoïsme et la misère de la société présente, quand il montre ce fabuleux et pole foyer où un petit nombre de privilégiés se chauffe, tandis que l'immense foule grelotte de froid dans la plaine couverte de neige, quand il annonce des temps nouveaux, de justice et de douceur non seulement pour la démocratie française, mais pour toute l'humanité, quand il proclame qu'il faut associer tous les hommes pour mieux lutter contre la nature, il dresse devant les multitudes un idéal que le socialisme seul pourra réaliser.

En tout cas, dès maintenant, ce que nous pourrions redouter est impossible. On pouvait craindre qu'après la demi-capitulation du Sénat, le ministère s'endormît sur les apparences d'une paix trompeuse, et cherchât à se concilier de nouveau ses ennemis par d'équivoques avances. Il n'en est rien. Il a compris que l'opportunisme et la réaction lui avaient voué une haine sans merci et qu'il ne pouvait se sauver qu'en redoublant de hardiesse démocratique, en se jetant en plein peuple. C'est ce qu'il a fait à Châlons, et sa force sera incommensurable s'il sait oser à la Chambre même, s'il ne désavoue rien de ses généreuses et audacieuses paroles, s'il presse le vote de la loi sur les incompatibilités parlementaires et sur les libertés syndicales et si, malgré les conspirations dans les bureaux et à la commission du budget, il défend à outrance l'impôt sur le revenu devant la Chambre où le scrutin est public et où les députés responsables s'inclineront ou par conviction ou par peur devant la volonté du public.

Et, si, en dehors, les modérés et les conservateurs s'étonnent et s'effraient, s'ils se demandent à quoi tiennent ces hardiesses soudaines de la politique gouvernementale et ces progrès précipités du socialisme nous leur dirons : « La faute en est à vous et à vos amis. » Il fut un temps où M. Bourgeois essayait une politique démocratique, mais moins accentuée. Il voulait le progrès républicain, mais au moyen de la concentration républicaine. Il espérait associer opportunistes et radicaux à une œuvre commune de réformes et gouverner à l'exclusion des socialistes. Seulement, il avait compté sans l'ambition mesquine et sans l'aveuglement des modérés ; ils refusèrent à M. Bourgeois tout concours et tout appui ; ils organisèrent autour de lui une sorte de grève, et, dès lors, M. Bourgeois ne pouvait plus accomplir son œuvre réformatrice qu'avec le concours de tous les éléments de gauche. Ce sont les modérés qui ont rendus les socialistes indispensables et ils s'en épouvantent maintenant.

Ils s'imaginaient que nous n'étions que des émeutiers parlementaires, capables seulement de renverser et détruire, et ils s'aperçoivent que notre libre discipline a fait la force d'un ministère dont ils attendaient de nous, avec une naïve impatience, le renversement. Quand ils ont vu qu'il durait, ils l'ont attaqué avec rage, et par là encore ils l'ont poussé vers la gauche, vers le socialisme.

C'est la l'œuvre éternelle des réactions aveugles. Elles précipitent les mouvements qu'elles veulent empêcher.

JEAN JAURÈS.

EXPLICATIONS NÉCESSAIRES

Sous ce titre « flirtage », le rédacteur en chef du *Progrès du Nord* annonce à ses lecteurs que les conservateurs *aguichent* les socialistes en vue des élections municipales et « élaborent des complots machiavéliques en vue d'une action parallèle anti-opportuniste. »

Ils demandent en outre ce qui sortira de ces manœuvres tortueuses, de ces combinaisons inavouées et inavouables qu'il dénonce à la loyauté et à la clairvoyance de tous les républicains honnêtes ».

Il ajoute enfin que « *la Dépêche* et ses amis ne demanderaient pas mieux que d'entrer en marchandage avec les progressistes chez qui ils ont toujours trouvé de la résistance. »

Nous croyons bien volontiers, puisque le *Progrès* nous l'affirme, que les conservateurs seraient heureux de nouer alliance avec les opportunistes, qui, à la franchise près, sont tout aussi conservateurs qu'eux.

Mais, en ce qui nous concerne, les complots, les manœuvres et les combinaisons inavouées n'existent que dans l'imagination du rédacteur du *Progrès*. Les conservateurs ne nous ont invité à aucun complot ; et nous n'avons songé à nouer avec eux aucune combinaison.

Ce n'est pas nous qui avons fait élire M. Masure-Six à Tourcoing pour consolider la situation de nos amis ; ce n'est pas nous qui avons nommé adjoint au maire de Lille M. Brassart, l'élu de la *Dépêche*.

Le Rédacteur en chef du *Progrès* a pu juger utile d'agiter, aux yeux de ses amis divisés, le spectre d'une coalition dont « la loyauté et la clairvoyance des républicains honnêtes » ne sauraient admettre l'existence.

Si le Parti Ouvrier nous les alliances auxquelles la autorisé le Congrès de Romilly, ce sera pour combattre les conservateurs de toutes couleurs, aussi bien les Le Gavrian de la Chambre que les Gerv. Legrand du Sénat.

LE DROIT DE GRÈVE

La Chambre syndicale des ouvriers et employés de chemins de fer de France adresse à tous les travailleurs l'appel suivant :

AUX TRAVAILLEURS

Citoyens,

La liberté syndicale est en danger !

Le Sénat, sous couleur de patriotisme, vient de nous jeter un défi outrageant.

Adversaire déclaré de toutes les réformes, défenseur des privilèges capitalistes, il vient sur l'ordre des Compagnies de chemins de fer qui spéculèrent, en 1870, sur les malheurs de la France, de nous mettre hors la loi.

Selon toute vraisemblance, la Chambre des députés repoussera les projets sénatoriaux ; mais, tenons-nous en garde contre toute surprise et contre les manœuvres déloyales de nos ennemis.

Les grandes Compagnies, qui ont réussi à faire voter les conventions scélérates, ont encore assez d'argent pour obtenir, par la corruption, la suppression des syndicats.

Rester placides en attendant les événements serait encourir la plus éclatante responsabilité.

Nos pères ont versé leur sang dans plusieurs révolutions pour nous conquérir quelques libertés. Nous les voulons plus complètes : à plus forte raison, nous ne les laisserons pas amoindrir.

Ce n'est pas seulement, qu'on le sache bien, une corporation qui est atteinte :

Le prolétariat tout entier est menacé.

Citoyens,

Opposons une résistance énergique aux projets de la réaction sénatoriale.

Montrons-nous plus unis et plus décidés que jamais pour la défense de l'action corporative.

Que tous les travailleurs, sans distinction de métiers, que tous ceux qui ont à cœur de conserver le plus précieux de nos droits, la liberté syndicale, se réunissent en un meeting au Tivoli Vaux-Hall, le dimanche 1er mars à deux heures de l'après midi.

Ordre du jour : le droit de grève.

S'abstenir dans les circonstances présentes serait laisser croire que les travailleurs n'ont plus d'énergie et qu'ils sont prêts à subir tous les outrages.

Que dimanche nos résolutions expriment notre juste indignation contre les actes du Sénat.

LES

INSTITUTEURS ET LE SOCIALISME

On a déjà cité ici cette phrase épouvantée du *Temps* :

« Beaucoup d'instituteurs poussent même leur opinion jusqu'au socialisme inclusivement. »

Et de cette attitude du corps enseignant, les dégénérés auraient grand tort de s'étonner. Il serait même étrange qu'elle fût autre.

En effet, non seulement le régime opportuniste a toujours berné l'instituteur de campagne de promesses jamais tenues ; mais, après avoir trop souvent réussi à le ravaler au rang de bas agent électoral par ses menaces et celles de l'administration, il l'a exploité — et l'exploite encore, lui soutirant son pa sou, bonne part de ses maigres appointements.

Dans un journal de province, cependant très bien pensant, un délégué cantonal faisait récemment ce calcul instructif des dépenses, des cotisations imposées à un instituteur de village. Pour l'année écoulée cet instituteur a eu à donner :

1° Pour la mutualité	12 fr
2° Pour la Société du baron Taylor	10
3° Pour l'Orphelinat (où il est obligé de se mettre.	3
4° Pour la bibliothèque pédagogique (où il est obligé de se mettre, dont il n'a pas le temps de lire les ouvrages).	2
5° Pour le dîner offert à l'inspecteur	3
6° Souscription Pasteur	1
7° Souscription Florian	1
8° Souscription pour l'Alliance française	3
9° Achat de gravures imposé par l'inspecteur	5
10° Achat d'objets pour expériences scientifiques.	5
11° Abonnement à un journal pédagogique	5
12° Fourniture de carnets de préparation, autrefois journal de classe fourni par l'administration	1
13° Abonnement à un journal de la région pour recevoir à temps les communications de l'administration	18
Total	72 fr

Le délégué cantonal aurait dû ajouter que le plus souvent cet abonnement au journal départemental était souscrit sur la prière de M. X..., conseiller général ou de M. Y... maire, actionnaires du canard.

L'instituteur, choisi pour exemple, est père de deux enfants, touche 1,000 fr. par mois c'est-à-dire qu'il est censé au traitement de 1,000 francs par an, et qu'il est en réalité à celui de 948 fr. 60. Son traitement d'un mois y passe donc.

Dans sa naïveté, l'auteur de la lettre que nous citons se demande s'il est équitable d'obliger les instituteurs, qui beaucoup sont peu fortunés, à vider leurs poches pour faire obtenir des médailles et des rubans à des ambitieux. La réponse est facile.

Aussi l'instituteur, lassé d'être trompé, exploité, frustré souvent dans sa dignité par ceux que poussent jean Foutre de l'opportunisme local, va-t-il vers le socialisme.

Et si le *Temps* s'en étonne, c'est de son étonnement que nous nous permettrons d'être surpris !

LES GRÈVES EN ALLEMAGNE

D'après un avis publié dans le *Vorwärts*, par la commission des cinq, les recettes faites par celle-ci, y compris l'emprunt de 10,000 ont montées samedi à 37,000 marcks. Il a été distribué en secours 22,000 marcks. La différence sera couverte par un nouvel emprunt. La commission invite à continuer les collectes en vue du remboursement et de la distribution de secours aux ouvriers de la confection à Stettin, Hambourg et Dresde.

Depuis dimanche, presque tous les ouvriers de l'industrie textile à Kottous, sont en grève. Les ouvriers ont élu un comité de la grève composé de cinq membres.

La grève des ouvriers de la confection, à Halle, est terminée, une augmentation de salaire de 15 0/0 leur ayant été accordée.

Une dépêche de Berlin dit qu'il y avait foule hier à la réunion convoquée par l'Union des associations industrielles allemandes, on y a dépeint en détail la condition des industries en chambre et l'on y a voté une résolution à peu près ainsi conçue : « L'assemblée voit avec satisfaction poindre enfin l'aurore d'une amélioration des conditions de l'industrie, en vue de la consolidation et du développement de cette industrie, l'assemblée demande une amélioration, l'assemblée demande une organisation des ouvriers et l'extrême tension de l'enquête gouvernementale, à toutes les branches les industries en chambre. »

LE PARLEMENT

AU SÉNAT

Séance du 28 février

Présidence de **M. Loubet**, président.

La séance est ouverte à 2 heures 10.

Le couronnement du Tsar

M. de Marcère dépose un rapport approuvant un projet de loi tendant à ouvrir un crédit de un million pour dépenses de la représentation de la France au couronnement de l'empereur de Russie.

M. de Marcère donne lecture de son rapport qui est accueilli par des marques de désapprobation sur les bancs de l'extrême gauche.

Le projet est adopté à l'unanimité de 264 votants.

Projets d'intérêt local

M. Drumel dépose un rapport sur un projet de loi déclarant d'utilité publique un chemin de fer local dans le département de l'Aisne de Mézières à Vendresse.

M. Raffet — Je demande que le rapport soit imprimé et distribué.

M. Drumel. — Si le Sénat veut me permettre de lire mon rapport, je lui indiquerai ensuite les raisons pour lesquelles je lui demanderai l'urgence et la discussion immédiate.

M. Cochery, président de la commission des chemins de fer. — Il n'y a aucune subvention de l'Etat ni aucune garantie d'intérêt.

Le Sénat ordonne la lecture.

M. Drumel donne lecture du rapport tendant à l'adoption du projet ; il demande l'urgence et la discussion immédiate, car l'article 5 de la convention porte qu'elle sera close si la déclaration d'utilité publique n'est pas prononcée avant le 1er mars.

Le projet de loi est adopté.

Le Sénat adopte deux projets de loi d'intérêt local, dont celui adopté par la Chambre des députés tendant à autoriser le département de l'Hérault à contracter un emprunt de 169 031 francs et à s'imposer extraordinairement.

LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi relatif aux sociétés coopératives.

M. F. Martin critique certaines dispositions du projet de loi. Dans l'article premier, dit-il, la Chambre a admis que les sociétés coopératives de consommation pouvaient avoir pour but la fabrication de toutes denrées, marchandises etc., quelle que soit l'importance des ateliers de fabrication de ce genre. Cet article sera applicable, il en résultera qu'au bout d'un certain temps, personne ne paiera plus patente.

D'autre part, l'article 1er semble s'appliquer aux petits commerçants et leur permettre des sociétés d'approvisionnement mais l'article 32 dit que les objets acquis par la société ne doivent pas être destinés à la revente ce qui est en contradiction avec l'article 1er.

Je demande donc à la commission de mettre d'accord ces deux articles.

M. Lourties, rapporteur. — La revente est interdite dans tous les cas.

M. F. Martin. — Les bouchèries coopératives sont elles comprises dans la loi ?

M. Lourties, rapporteur. — Un des modes de coopérative les plus difficiles est certainement celui de la boucherie, mais il existe de nombreuses sociétés coopératives de ce genre et elles sont fort heureuses. Il en est même pour la boulangerie. M. F. Martin demande le renvoi à la commission. Je ne crois pas que ce soit utile. Il est temps de sortir et d'ailleurs M. Martin pourra faire valoir ses observations à la deuxième délibération. (Très bien.)

M. F. Martin persiste dans sa demande.

Intervention de M. Mesureur

M. Mesureur, ministre du commerce, s'oppose à la commission pour s'opposer au renvoi : Il est nécessaire, dit-il, de faire aboutir cette loi et à ce propos, je veux expliquer un mot que j'ai prononcé dans un récent discours et qui a été diversement interprété. (Vif mouvement d'attention.)

Ce mot n'a pas d'autre signification que celui que le gouvernement a quand lui donner, à savoir qu'il veut aider à la solidarité entre tous les citoyens sans favoriser telle ou telle classe au détriment de telle autre.

M. Buffet. — Quel mot ?

M. le ministre. — Le socialisme que nous avions en vue était un socialisme sage et pratique, grâce auquel la lutte peut avoir lieu dans des conditions de liberté et d'égalité. Telle est la véritable portée de ce mot. (Applaudissements à gauche).

Le renvoi à la commission est repoussé au scrutin par 151 voix contre 66 sur 217 votants.

Les principaux paragraphes de l'article 1er sont adoptés, mais l'ensemble est réservé.

Les articles 2 à 18 sont adoptés, ainsi que l'article 17.

Après une observation de **M. Blavier** qu'il développera à la deuxième délibération les articles 18 à 31 sont adoptés ainsi que l'article 1er qui était réservé.

M. Buffet. — Je demande qu'on procède le dernier paragraphe de l'article 32 qui est ainsi conçu : Tout membre d'une société coopérative de consommation qui se livrera à la revente des objets qu'il se sera procuré par l'intermédiaire de la société sera puni d'une amende de 25 à 100 francs. »

M. Combs dit qu'il a pour but, c'est de mettre les associés dans l'impossibilité de revendre les objets achetés.

M. Bérenger ajoute que la question n'est pas de savoir si l'acte du revendeur est licite, mais de savoir si cet acte licite bénéficiera des avantages conférés par la loi aux Sociétés coopératives.